



RÉFÉRENTIEL PAYSAGER

DU BAS-RHIN

Secteur Vosges

Synthèse

- Albé Allenwiller
- Andlau Balbronn
- Barembach Barr
- Bassemberg Bellefosse
- Belmont Bernardvillé
- Birkenwald Blancherupt
- Boersch Bourg-Bruche
- Breitenau Breitenbach
- Bust Butten
- Châtenois Colroy-la-Roche
- Cosswiller Crastatt
- Dambach Dambach-la-Ville
- Dieffenbach-au-Val Dieffenthal
- Diemeringen Dimbsthal
- Dinsheim-sur-Bruche
- Dossenheim-sur-Zinsel
- Eckartswiller Erckartswiller
- Ernolsheim-lès-Saverne
- Eschbourg Fouchy
- Fouday Frohmuhl
- Gottenhouse Grandfontaine
- Grendelbruch Gresswiller
- Haegen Heiligenberg
- Heiligenstein Hengwiller
- Hinsbourg Hohengoëft
- Ingwiller Kintzheim
- La Broque Lalaye
- Langensoultzbach
- La Petite Pierre La Vancelle

- Le Hohwald Lembach
- Lichtenberg Lohr
- Lutzelhouse Maisongoutte
- Marlenheim Marmoutier
- Mollkirch Muhlbach-sur-Bruche
- Natzwiller Neubois
- Neuve-Eglise Neuwiller-la-Roche
- Neuwiller-lès-Saverne
- Niederbronn-les-Bains
- Niederhaslach Niedersteinbach
- Oberbronn
- Oberhaslach Obernai
- Obersteinbach Offwiller
- Orschwiller Ottersthal
- Otterswiller Ottrott
- Petersbach Pfalzweyer
- Plaine Puberg
- Ranrupt Ratzwiller
- Reinshardsmunster
- Reichsfeld Reipertswiller
- Romanswiller Rosenwiller
- Rosheim Rosteig
- Rothau Rothbach
- Russ Saales
- Saint-Blaire-la-Roche
- Saint-Jean-Saverne Saint-Martin
- Saint-Maurice Saint-Nabor
- Saint-Pierre-Bois Salenthal
- Saulxures Saverne
- Scherwiller Schirmeck
- Schoenbourg Singrist
- Solbach Sparsbach
- Steige Still
- Struth Thal-Marmoutier
- Thervillé Tieffenbach
- Triembach-au-Val Urbeis
- Urmatt Ville Volksberg
- Wangenbourg-Engenthal
- Waldersbach Waldhambach
- Wangen Wasselonne
- Weiltbourg Weislingen
- Weiterswiller Westhofen
- Widersbach Windstein
- Wingen Wingen-sur-Moder
- Wimmenau Wisches
- Zinswiller Zittersheim



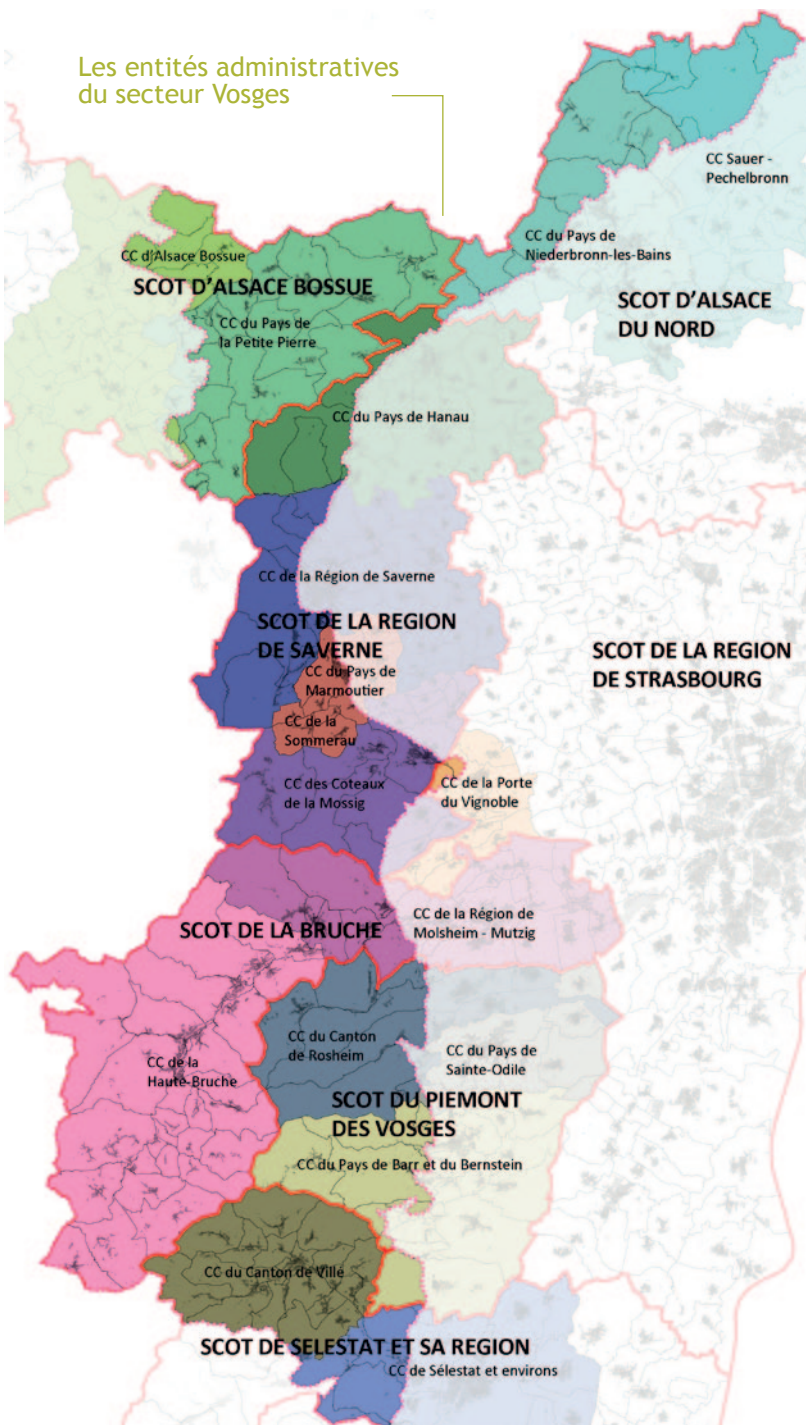
Le référentiel paysager du Bas-Rhin est une étude qui a pour objectif d'identifier les composantes du paysage du département et de définir les enjeux de paysage afin d'alimenter les politiques d'aménagement du territoire conduites par l'Etat, la Région, le Département ou les Communautés de communes dans leurs prérogatives respectives. Il fait suite à la démarche « Hommes et Territoires » du Conseil général du Bas-Rhin engagée en 2004.

Le paysage est une notion complexe dont la définition retenue ici est celle de la convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe selon laquelle le paysage est « une partie du territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Les entités paysagères du Bas-Rhin



Les entités administratives du secteur Vosges



Le paysage est une affaire de culture partagée. Il n'est la compétence d'aucune collectivité ou organisme en particulier, mais il est le résultat d'un grand nombre d'actions menées par tout un chacun. Que ce soit l'agriculteur qui cultive et gère son champ, l'habitant qui repeint sa façade, le maire qui définit le zonage de son plan local d'urbanisme, le promoteur qui construit les lotissements..., tous sont responsables de la qualité du cadre de vie. La protection et la gestion du paysage sont complexes car, par définition, le paysage est en constante transformation et sa qualité dépend d'une multitude d'acteurs parmi lesquels les collectivités publiques ont un rôle majeur. A l'heure du Grenelle de l'environnement, le paysage joue un rôle tout particulier pour réinterroger la problématique urbaine.

Dans ce contexte, le référentiel paysager est un outil pédagogique qui sert à construire un regard partagé sur la qualité du territoire. Il n'est pas un document à portée juridique, il a vocation à ouvrir le débat. L'échange avec l'ensemble des partenaires, élus, représentants de l'Etat, de la Région, du Département, du CAUE, etc. permettra de développer un outil d'aide à la décision et à la planification en vue d'orienter le projet de territoire.

Le référentiel paysager du Bas-Rhin s'organise en 14 entités de paysage qui font chacune l'objet d'une étude spécifique. L'entité des Vosges est la plus grande du département. Elle se caractérise par un vaste massif forestier qui forme le flanc ouest du fossé rhénan.

LES TRAITS DE CARACTÈRE DU PAYSAGE

L'identification des principaux traits de caractère visent à synthétiser la personnalité du paysage de l'entité Vosges et soulignent ce qui en fait son identité propre. Ils identifient ses éléments structurants, ses qualités, son organisation spécifique, qu'il convient de connaître afin d'en préserver et d'en valoriser les spécificités.

Un relief marquant qui singularise le territoire

Cette entité se singularise par son relief unique à l'échelle du Bas-Rhin. Un relief qui définit une cohérence d'ensemble et forme, par son arrière-plan dominant les collines sous-vosgiennes, un repère et une limite particulièrement lisible à partir du fossé rhénan.

Il est à l'origine, par sa topographie variée, de paysages remarquables tant naturels (Chaumes du Champ du feu, rocher de Mutzig, Donon,...) que bâtis (nombreux châteaux forts au rôle défensif, le château du haut Barr, maisons troglodytes du Graufthal, le Mont Ste-Odile, ...).

La qualité et la diversité de ses paysages constituent une offre touristique et de loisirs importante avec un certain nombre de sites phares (Champ du feu, cascade du Nideck, La Petite Pierre, château du Haut Koenigsbourg, ...) reconnus et fréquentés par un public venant d'au-delà de l'entité même.



Un relief à l'origine de paysages naturels et bâtis remarquables

Une nature omniprésente avec ses paysages forestiers denses

L'importance des paysages forestiers confère à cette entité un caractère de nature sauvage omniprésente, parfois même oppressante par la densité des conifères.

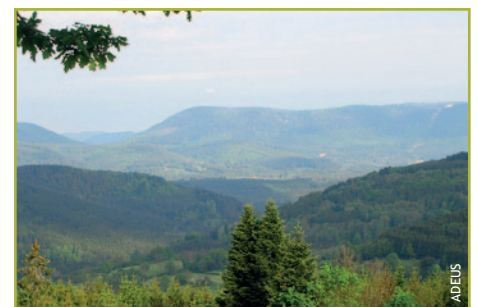
La conjugaison relief et couverture boisée de cette entité, qui forme le poumon naturel du département, contraste avec la plaine rhénane, sans grand relief, très ouverte et fortement urbanisée.

Hormis les sommets plus élevés, couverts de landes, de pelouses d'altitude et de tourbières, et les vallées qui rythment le massif, la forêt est aujourd'hui partout présente coiffant les sommets, les pentes et parfois même les fonds des vallées.

Si le couvert végétal paraît quasiment omniprésent, les essences varient selon les secteurs du fait des variations d'altitude et d'exposition, composant des paysages répartis par étagements avec des hêtres, érables sycomores et autres feuillus, sapins et épicéas.

Cette ressource importante est reconnue et préservée à travers, notamment, le Parc naturel régional des Vosges du Nord dont la richesse exceptionnelle lui vaut le label rare de « Réserve Mondiale de Biosphère » attribué par l'UNESCO, ainsi que le prix européen Eden « Destination touristique européenne d'excellence ».

La forêt vosgienne est gérée à la fois par l'ONF et par des acteurs privés qui en exploitent la production comme en témoignent les nombreuses scieries présentes sur le territoire.



Un paysage forestier omniprésent

LES TRAITS DE CARACTÈRE DU PAYSAGE

Une occupation urbaine greffée sur les vallées

Traversée par un réseau hydrographique dense qui s'oriente vers le Rhin, l'entité des Vosges est rythmée par une succession de vallées qui chacune présente une identité propre.

L'urbanisation de l'entité s'est entièrement greffée sur les vallées qui se sont développées grâce à l'activité industrielle exploitant les ressources premières que sont l'eau, le bois, le minéral.

Ces vallées présentent des paysages diversifiés qu'on peut regrouper en trois catégories.

Au nord (Sauer, Zinsel du nord, Zinsel du sud, Moder,...), c'est une série de vallées étroites parcourues par un cours d'eau sinueux souvent visible de la route. Elles sont assez peu urbanisées.

Au sud, les vallées (Bruche, Val de Villé) sont plus larges et ouvertes et articulent chacune tout une série de vallées secondaires. La proximité des agglomérations de Strasbourg et de Sélestat, conjuguée à une bonne desserte, renforce leur attractivité. Dans ces grandes vallées, les bourgs principaux sont positionnés dans un axe linéaire suivant le cours d'eau principal. Laissant, traditionnellement, le fond de vallée humide aux activités utilisant la force motrice de l'eau, le bourg ou village s'implante à flanc de coteaux légèrement au-dessus du lit de la rivière. Aujourd'hui ces vallées sont encore très marquées par l'activité, même si celle-ci est devenue plus tertiaire et n'exploite plus les ressources locales.

Entre les deux, la vallée de la Zorn constitue un site d'articulation majeur. Traversant l'entité des Vosges dans sa partie la plus étroite, elle concentre tous les grands réseaux d'infrastructures (routiers, ferrés, canaux) et marque le passage entre le Bas-Rhin et les grandes métropoles de l'ouest : Metz, Nancy, Paris, Luxembourg, Bruxelles.



Une urbanisation concentrée dans les vallées

Un patrimoine industriel qui fonde l'identité des vallées

L'activité industrielle qui s'est développée jusque dans les années 1920 sur l'ensemble des vallées vosgiennes a engendré un héritage patrimonial vaste et diversifié qui va de la fabrique textile au moulin, forge, logement ouvrier, maison de maître, ouvrage hydraulique... Si l'activité de la vallée était centrée sur l'axe central de la rivière, puis du chemin de fer, les vallées secondaires avaient aussi leur activité.

Chaque vallée avait sa spécificité : verrerie pour les vallées du nord, textile dans la vallée de la Bruche, distillerie et textile dans le val de Villé. Si aujourd'hui subsistent encore quelques-unes de ces activités telles que Laliq sur la Moder, la plus grande partie a périclité.

Néanmoins, c'est la vallée de la Bruche qui concentre le plus de friches industrielles.



Un patrimoine industriel diversifié



Une agriculture de montagne importante dans le maintien de paysages diversifiés

L'agriculture occupe peu de place dans ce paysage forestier tout en relief ; le climat est rude, les sols sont pauvres et acides, la topographie est difficile. Ces espaces agricoles qu'on retrouve principalement dans la pénéplaine de la Bruche, dans le val de Villé et dans l'ensemble des fonds de vallée y sont pour autant très importants. Ils animent le paysage, dégagent des horizons et offrent des espaces de respiration aux villages et bourgs à proximité, et font vivre le territoire à travers la vente des produits locaux, les fermes auberges,...



Les paysages agricoles, des espaces de respiration au sein du massif vosgien

Des itinéraires concentrés dans chaque vallée et des routes paysages

La géographie des Vosges a contraint les grands réseaux de déplacement à s'implanter dans les vallées. Ces réseaux, qui se juxtaposent et offrent une approche diversifiée des paysages selon leur type, leur profil et leur itinéraire (route départementale, chemin de fer dans presque toutes les vallées, route express parfois, canal dans la vallée de la Zorn), constituent la colonne vertébrale du territoire, leur conférant ainsi un rôle de vitrine.



Des réseaux concentrés dans chaque vallée



Par ailleurs, le relief des Vosges configure des tracés qui mettent en scène des paysages offrant des points de vues lointains et remarquables dont le plus connu est celui de la Route des Crêtes. La voie de chemin de fer, le canal de la Marne-au-Rhin sont aussi des itinéraires clés dans le paysage d'une part par leur proximité à l'eau, élément clé de l'identité des vallées, et d'autre part par leur situation centrale établissant un lien direct avec les villages, que ce soit à travers les gares, la piste cyclable du canal ou les haltes fluviales.



LES TENDANCES D'ÉVOLUTION DU PAYSAGE

Les grandes dynamiques de transformation des paysages dans l'entité des Vosges sont liées à trois grands facteurs : l'urbanisation, les pratiques culturelles et les espaces naturels.

Des vallées marquées par le phénomène de périurbanisation

L'étalement urbain dans l'entité des Vosges s'est concentré et s'est généralisé à toutes les vallées, mais plus particulièrement celles de la Bruche et du Val de Villé qui sont plus vastes et sous l'influence de Strasbourg et de Sélestat.

Cet étalement urbain se caractérise par deux formes d'implantation du bâti : celle de zones d'activités et commerciales en fond de vallée, à proximité des réseaux et là où la géographie est la moins contraignante, et celle de l'habitat qui, délaissant la morphologie traditionnelle des villages, se hisse sur les coteaux à la recherche d'une vue dégagée. Cette croissance s'accompagne par ailleurs de formes architecturales et d'espaces publics standardisés qui ne tiennent pas compte des spécificités du paysage et des ressources locales.

Cette faible maîtrise de l'urbanisation mitant le paysage des fonds de vallée et de ses flancs crée des conurbations, entraînant banalisation et perte d'identité du territoire. Elle est d'autant plus grave qu'elle consomme de l'espace dans des sites déjà fort contraints.



Un habitat qui se hisse sur les coteaux



et des activités qui s'implantent en fond de vallée

Un patrimoine industriel non reconnu

L'abondant patrimoine industriel généré par l'intense activité industrielle qui a été à l'origine de l'essor des vallées est menacé d'abandon, mettant en péril un pan de l'identité et de la culture locales.

Dans le val de Villé ou les vallées du nord, ce patrimoine a souvent déjà disparu alors que dans la vallée de la Bruche, il est aujourd'hui majoritairement en friches.

Les exemples de reconquête restent très rares. Un bel exemple est celui du musée Laliqie dans la vallée de la Moder qui valorise le savoir-faire verrier local.



Un patrimoine industriel en friche

Des paysages agricoles fragiles, une forêt qui avance

Les paysages de montagne ont tous connu à partir des années 1950 un abandon agricole avec une avancée de la friche et des boisements. Pour y faire face, des stratégies de reconquête se sont développées dans la Haute Bruche, le Val de Villé et le Parc naturel régional des Vosges du Nord.

Pour autant, la pérennité de ces paysages agricoles reste fragile : ils sont fortement dépendants de la gestion des Associations Foncières Pastorales, subissent une pression de l'urbanisation et se banalisent par l'appauvrissement des structures végétales.

Les relations entre espaces agricoles et espaces forestiers restent instables.



Fouday et ses paysages agricoles, vers 1950 et aujourd'hui

Des milieux naturels remarquables de plus en plus protégés qui restent sous-valorisés

La montée en puissance des préoccupations environnementales ces dernières années se traduit par une prise en compte croissante du patrimoine naturel et un renforcement de la réglementation notamment avec la mise en œuvre du Schéma régional de cohérence écologique.

Pour autant, la prise en compte des paysages naturels reste sous-valorisée. D'une part, les milieux forestiers, même s'ils ont tendance à progresser, perdent en diversité. Les lisières forestières abruptes et homogènes sont révélatrices de cet appauvrissement.

D'autre part, le renforcement de la réglementation face à certains milieux naturels entraîne un risque d'une mise à distance de ces paysages naturels au détriment de l'usage et de la qualité du cadre de vie. Sont, à titre divers, concernés les paysages de l'eau des fonds de vallée aujourd'hui peu révélés et certains sites naturels phares (Champ du Feu, cascade du Nideck, Mont Ste-Odile, ...) qui subissent une sur-fréquentation nuisible à leur qualité écologique.



Des milieux naturels de qualité

Au travers de la définition des grands enjeux, ce chapitre vise à aider tous les acteurs du paysage, quelle que soit leur échelle d'action, à concevoir des aménagements qualitatifs, c'est-à-dire des aménagements qui prennent en compte les spécificités paysagères des sites, qui cherchent à révéler les qualités des paysages existants et permettent ainsi de préserver et de renforcer l'identité du territoire.

Préserver l'identité naturelle du massif vosgien

Principal espace naturel du Bas-Rhin et identité paysagère forte à l'échelle du fossé rhénan, le massif vosgien constitue une ressource économique, écologique et touristique de tout premier plan.

On constate cependant une fragilisation de certains espaces de nature liée à la fois à la pression urbaine, à une forte fréquentation et à une exploitation intensive des forêts.

L'enjeu consiste donc à préserver et valoriser ces caractéristiques qui font l'attractivité de cette entité, notamment :

- préserver et rendre lisibles les qualités paysagères des grands espaces de nature
 - soutenir la ressource bois dans sa diversité et encourager le développement de filières spécifiques
 - encourager la diversité végétale forestière et gérer le rapport aux lisières forestières
 - préserver et valoriser les sites naturels emblématiques
 - organiser, gérer les activités de loisirs dans les espaces naturels en veillant à préserver leur richesse écologique
 - diversifier l'offre en matière de sites de loisirs et de tourisme,
- préserver et rendre lisibles les qualités paysagères des fonds de vallée et renforcer leur dimension naturelle
 - valoriser les espaces de nature de proximité des bourgs et villages grâce au fil de l'eau
 - révéler les paysages de l'eau.



Préserver les qualités paysagères des grands espaces de nature

Revaloriser les vallées qui se sont fortement transformées

Dans l'entité des Vosges, ce sont les paysages de vallées qui ont le plus évolué. Ils se sont fortement urbanisés, entraînant mitage des flancs de vallées, conurbation, comblement des fonds de vallées, avec un développement standardisé et peu attractif. L'enjeu consiste à revaloriser ces paysages de vallée qui concentrent la majorité de la population. Il s'agit alors de :

- construire et densifier dans un souci d'économie d'espace
- optimiser la présence des cours d'eau et des espaces de nature pour valoriser le cadre de vie et développer des réseaux piétons/cycles
- valoriser les espaces publics des centres bourgs
- mieux mailler le tissu ancien et les zones d'extensions
- promouvoir urbanisme et architecture contemporaine de qualité (qui s'appuie notamment sur les matériaux locaux)
- composer avec les structures naturelles du paysage
- réhabiliter les entrées de ville dégradées par les zones d'activités et commerciales
- préserver et valoriser le patrimoine bâti existant.



Valoriser les vallées qui se sont fortement transformées

Reconnaître la valeur culturelle du patrimoine industriel

Le patrimoine industriel constitue une part importante de la culture et de l'identité de ce territoire. Pour autant, on le dénigre et son délabrement visible dévalorise l'image des bourgs.

L'enjeu consiste à :

- considérer le patrimoine industriel comme un élément fort de l'identité locale
- favoriser la reconversion des friches industrielles
- valoriser la spécificité industrielle de chacune des vallées.

Veiller à la préservation et à la vivacité des paysages agricoles

Les paysages agricoles sont précieux dans cette entité très forestière et pourtant ils sont fragiles et peinent à survivre.

L'enjeu consiste à :

- maintenir des surfaces en herbe et renforcer leur présence aux abords des cours d'eau (prairies naturelles, jachères...)
- mieux articuler paysage agricole et tourisme : sentier « le verre est dans le fruit », festival « Mon paysage a du goût »...
- trouver un équilibre durable entre espaces agricoles et espaces forestiers
- pérenniser et valoriser les paysages agricoles, notamment aux abords des villages
- soutenir l'agriculture dans sa diversité et encourager le développement de filières spécifiques (vergers, vignes, ventes de produits à la ferme, IGP «Indication Géographique Protégée», ...)
- préserver les structures végétales propres aux paysages agricoles (arbres isolés, vergers, haies, bosquets, ...).



Gérer de façon durable la relation entre paysages agricoles et forestiers

Gérer et valoriser le paysage à partir des réseaux de déplacement

Les réseaux de déplacement représentent le premier vecteur de découverte et d'appréciation des paysages.

L'enjeu consiste à :

- garantir la lisibilité des éléments structurants des paysages naturels et ruraux (ligne de crête, fonds de vallées, site de confluence,...) et garder la lecture des silhouettes urbaines de qualité, des éléments bâtis de qualité (ruraux, industriels, ...)
- qualifier les axes majeurs routiers de l'entité : préserver des fenêtres entre les espaces bâtis sur les éléments de paysage, valoriser et mettre en scène silhouette urbaine et patrimoine bâti de qualité, veiller à la qualité des nouvelles constructions
- préserver les structures végétales des bords de route (arbres d'alignement)
- requalifier les paysages d'entrées de ville dégradés par des zones d'activités et commerciales peu qualitatives et définir clairement les limites des bourgs et villages
- gérer et développer les itinéraires piétons/cycles :
 - redonner une place aux piétons et cycles dans les bourgs et villages traversés et régler le problème du trafic de transit des camions
 - optimiser la continuité des espaces de nature le long des cours d'eau pour développer un réseau piétons/cycles
 - optimiser l'existence des voies de chemin de fer désaffectées pour développer un réseau de pistes cyclables;
- reconnaître la valeur des itinéraires pittoresques dans la découverte du paysage (route des crêtes, piste du canal de la Marne au Rhin, route du sel...)
- valoriser l'espace public des gares qui sont des portes d'entrée du territoire.



Valoriser le paysage des routes



La route du sel dans le Val de Villé

LES ENJEUX DE PAYSAGE EN 3 CATÉGORIES

Les enjeux sont classés ci-dessous, selon les termes de la Convention européenne du paysage, en trois catégories cartographiées et distinguées par couleur : enjeux de préservation en vert, de gestion en orange et d'aménagement en rouge.

Enjeux de protection

« Comprendre les actions de conservation et de maintien des aspects significatifs ou caractéristiques d'un paysage, justifiées par sa valeur patrimoniale émanant de sa configuration naturelle et/ou de l'intervention de l'homme ».

- Préserver et rendre lisibles les qualités paysagères des grands espaces de nature
 - préserver et valoriser les sites naturels emblématiques,
 - diversifier l'offre en matière de sites de loisirs et de tourisme,
 - soutenir la ressource bois dans sa diversité et encourager le développement de filières spécifiques,
 - encourager la diversité végétale forestière et gérer le rapport aux lisières forestières ;
- Préserver et rendre lisibles les qualités paysagères des fonds de vallée et renforcer leur dimension naturelle
 - révéler les paysages de l'eau,
 - valoriser les espaces de nature de proximité des bourgs et villages grâce au fil de l'eau ;
- Composer avec les lignes de crêtes, des coteaux et des sommets
 - garantir la lisibilité des éléments structurants des paysages naturels et ruraux (ligne de crête, fonds de vallées, site de confluence, ...) et garder la lecture des silhouettes urbaines de qualité, des éléments bâtis de qualité (ruraux, industriels, ...) ;
- Préserver les sites et itinéraires phares
 - reconnaître la valeur des itinéraires pittoresques dans la découverte du paysage (route des crêtes, piste du canal Marne-au-Rhin, route du sel...) ;

Les enjeux de paysage



Enjeux de protection

- préserver la qualité paysagère des grands espaces de nature
- préserver la qualité paysagère des fonds de vallée et renforcer leur vocation naturelle
- composer avec ligne de crêtes des coteaux et sommets
- préserver les sites et itinéraires phares
- préserver la qualité du paysage des grandes infrastructures
- préserver et valoriser les paysages agricoles de piémont

Enjeux de gestion

- gérer les sites phares
- gérer et pérenniser les paysages agricoles de montagne

Enjeux d'aménagement

- reconnaître la valeur patrimoniale des sites industriels
- qualifier l'espace urbanisé des vallées

ADEUS

Réalisation et source ADEUS, 2013

- Veiller à la qualité du paysage des abords des grandes infrastructures
 - préserver les structures végétales des bords de route,
 - veiller à la qualité architecturale du bâti visible de la route ;
- Pérenniser et préserver les paysages agricoles, notamment aux abords des villages et bourgs
 - préserver les structures végétales propres aux paysages agricoles (arbres isolés, vergers, haies, bosquets, ...).

Enjeux de gestion

« Comprendent les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales. »

- Veiller à la gestion des sites phares (champ du feu, cascade Nideck, mont Ste-Odile, ...)
 - organiser et gérer les activités de loisirs dans les espaces naturels en veillant à préserver la richesse écologique,
 - veiller à la qualité architecturale des équipements implantés et les adapter au caractère naturel des sites ;
- Gérer le maintien des paysages agricoles de montagnes
 - soutenir l'agriculture dans sa diversité et encourager le développement de filières spécifiques (vergers, vignes, ventes de produits à la ferme, IGP, ...),
 - maintenir des surfaces en herbe et renforcer leur présence aux abords des cours d'eau (prairies naturelles, jachères...),
 - mieux articuler paysage agricole et tourisme : sentier « le verre est dans le fruit », festival « Mon paysage a du goût »...
 - gérer de façon durable et concomitante espaces agricoles et espaces forestiers.

Enjeux d'aménagement

« Comprendent les actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysages. »

- Qualifier l'espace urbanisé des vallées
 - organiser de façon durable le territoire en aménageant les limites entre espaces urbanisés et espaces agricoles et naturels,
 - qualifier les axes majeurs de l'entité : préserver des fenêtres entre les espaces bâtis sur les éléments de paysage, valoriser et mettre en scène silhouette urbaine et patrimoine bâti de qualité, veiller à la qualité des nouvelles constructions,
 - requalifier les entrées de ville dégradées par des zones d'activités et commerciales peu qualitatives et définir clairement les limites des bourgs et villages,
 - valoriser l'espace public des gares qui sont des portes d'entrée du territoire,
 - valoriser la présence de la nature dans les bourgs et villages, notamment par le fil de l'eau,
 - gérer et développer les itinéraires piétons/cycles :
 - redonner une place aux piétons et cycles dans les bourgs et villages traversés et régler le problème du trafic de transit des camions
 - optimiser la continuité des espaces de nature le long des cours d'eau pour développer un réseau piétons/cycles à l'échelle de chaque vallée
 - optimiser l'existence des voies de chemin de fer désaffectées pour développer un réseau de pistes cyclables ;
- Reconnaître la valeur culturelle du patrimoine industriel
 - promouvoir la reconversion des friches industrielles,
 - valoriser la spécificité industrielle de chacune des vallées.

VOSGES

Référentiel paysager du Bas-Rhin

Photos, cartes : Barral Pauline, Blaison Sylvie, Isenmann Jean/ADEUS



Services CG67 : Pôles Développement et Aménagement du territoire
Equipe projet ADEUS : Pauline Barral, Sylvie Blaison (chef de projet),
Jean Isenmann, Maryline Roussette

Décembre 2013 © ADEUS

L'agence de développement et d'urbanisme
de l'agglomération strasbourgeoise

9 rue Brûlée . CS 80047 . 67002 Strasbourg Cedex

<http://www.adeus.org>